



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com



Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré  
http://www.sies.fr

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

PROMOTION DE GRADE :

## HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS 2015 ÉLÉMENTS DU BARÈME 2015

<u>Éléments du barème</u> : Bulletin Académique n° 660 du 9 Février 2015 téléchargeable sur <a href="http://www.siaes.com">www.siaes.com</a>		
<b>Parcours et carrière</b> échelon au 31/08/2015	Professeurs classe normale	10 points au 7 <sup>ème</sup> échelon, 20 points au 8 <sup>ème</sup> , 30 points au 9 <sup>ème</sup> , 40 points au 10 <sup>ème</sup> et 75 points au 11 <sup>ème</sup>
	Professeurs bi-admissibles	20 points au 7 <sup>ème</sup> échelon, 30 points au 8 <sup>ème</sup> , 40 points au 9 <sup>ème</sup> , 70 points au 10 <sup>ème</sup> et 85 points au 11 <sup>ème</sup>
	Ancienneté dans l'échelon 11	5 points supplémentaires si 3 ou 4 ans d'ancienneté dans le 11 <sup>ème</sup> échelon 10 points supplémentaires si 5 ans ou + d'ancienneté dans le 11 <sup>ème</sup> échelon
	Ancienneté dans l'échelon 10	5 points supplémentaires si 3 ou 4 ans d'ancienneté dans le 10 <sup>ème</sup> échelon 10 points supplémentaires si 5 ans ou + d'ancienneté dans le 10 <sup>ème</sup> échelon
	Mode d'accès au 11 <sup>ème</sup> échelon	10 points si passage au choix ou grand choix au 11 <sup>ème</sup> échelon
<b>Notation</b>	Note administrative sur 40 Note pédagogique sur 60	Maximum = 100 notes au 31/08/2014 <i>Si la note pédagogique n'a pas été actualisée depuis plus de 5 ans, une bonification sera octroyée en fonction des notes médianes des échelons occupés actuellement et lors de la dernière inspection.</i>
<b>Qualifications et compétences, parcours et investissement professionnel, implication dans la vie de l'établissement</b>	Niveau de qualification Titres et diplômes (non cumulables entre eux) acquis au plus tard le 31/10/14	Certifiés - EPS : Bac + 4 (maîtrise, ...) : 6 points Bac + 5 (DEA, DESS, Master) : 8 points Bac + 8 (Doctorat) : 10 points PLP : Bac + 2 ou + 3 : 5 points Bac + 4 (maîtrise, ...) : 6 points Bac + 5 (DEA, DESS, Master) : 8 points Bac + 8 (Doctorat) : 10 points
	<b>Avis chef établissement et corps d'inspection voir ci-dessous</b> <b>appréciation et points Recteur (de 0 à 80 points) voir ci-dessous</b>	
<b>Affectation en établissement</b> « éducation prioritaire » sous réserve de fournir les justificatifs à l'administration avant le 31 Mars 2015 (nous contacter)	10 points si au moins 5 années d'exercice continu en éducation prioritaire (au 31/08/2015) à condition d'y être encore en poste.	
	10 points si au moins 5 années d'exercice continu en éducation prioritaire dans la carrière (même si on n'y est plus en poste actuellement).	
	Ces deux bonifications sont cumulables à condition que les périodes considérées soient distinctes, y compris pour le même établissement.	

### Appréciation et points Recteur :

**EXCELLENT (80 points) - REMARQUABLE (65 points) - TRES HONORABLE (50 points)**

**HONORABLE (35 points) - SATISFAISANT (20 points) - INSUFFISANT (0 point)**

Le Recteur arrête son appréciation en CAPA après avoir recueilli les avis des chefs d'établissement et du corps d'inspection (pas d'automatisme).

### Avis formulés par les IPR et par les chefs d'établissement :

TRES FAVORABLE / FAVORABLE / SANS OPPOSITION / DEFAVORABLE

Quota de 20 % d'avis « Très Favorable » par évaluateur et par corps. Les avis modifiés défavorablement doivent être littéralement motivés. Les avis « Très Favorable » et « Défavorable » doivent être accompagnés d'une motivation littérale.

*Les Commissaires Paritaires Académiques du S.I.A.E.S. - SIES / FAEN sont à votre disposition.*

**Commissaires Paritaires Académiques Certifiés :**

**Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE - Jessyca BULETE**

**Virginie VERNEUIL (VOIRIN) - Thomas LLERAS - Fabienne BAZZICONI**

- Secrétaire Général, délégué au Rectorat tous corps : Jean-Baptiste VERNEUIL

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28 jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

- 1<sup>ère</sup> Secrétaire adjointe, responsable TZR : Fabienne CANONGE

04 42 30 56 91 fabienne.canonge@siaes.com

**Deuxième syndicat de l'académie tous corps confondus.**

**SYNDICAT INDÉPENDANT ACADÉMIQUE, NATIONAL ET FÉDÉRÉ**